

LE QUOTIDIEN *THE ART DAILY NEWS* DE L'ART *WEEK~END*

Votre abonnement annuel
pour

19 € / mois
pendant 12 mois



NUMÉRO 548 / VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

LA FIAC SE LANCE À LOS ANGELES

p.4

*** p.5** ENTRETIEN
AVEC ANNIE COHEN-SOLAL
À PROPOS
DE MARK ROTHKO
*** p.6 et 8** LES CHRONIQUES
D'EMMANUELLE
LEQUEUX
ET AGNÈS TRICOIRE

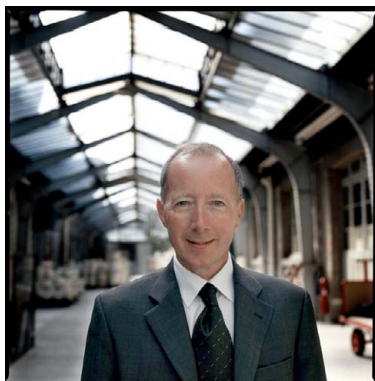


WWW.LEQUOTIDIENDELART.COM

2 euros

David Caméo nommé directeur général des Arts décoratifs

David Caméo, directeur général de la Cité de la céramique Sèvres & Limoges, a été nommé à la direction générale des Arts décoratifs. Il succède à Marie-Liesse Baudrez, en poste depuis 2009. Né en 1953, David Caméo entre au ministère de la Culture en 1983 où il est nommé inspecteur général à la création et aux enseignements artistiques. Entre 1990 et 1997, il est chargé des expositions et des relations internationales de la Délégation aux arts plastiques. De 1997 et 2002, il est conseiller technique dans les cabinets des ministres Catherine Trautmann et Catherine Tasca, puis conseiller pour la Culture au cabinet du Premier ministre Lionel Jospin. Il est nommé directeur de la manufacture nationale de Sèvres en mars 2003. En 2010, il prend enfin la direction de l'établissement public Sèvres - Cité de la Céramique, qui réunit la manufacture et le musée national de Céramique et intègre en 2012 le musée national Adrien Dubouché à Limoges. Créée en 1882 dans le sillage des expositions universelles, l'institution des Arts décoratifs regroupe le musée des Arts décoratifs, le musée Nissim de Camondo, la bibliothèque des Arts décoratifs, l'École Camondo et les Ateliers de pratique artistique du Carrousel.



Portrait de David Caméo. © Nicolas Héron / Sèvres - Cité de la Céramique.

Inauguration du Carreau du Temple à Paris

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a inauguré hier le nouvel espace du Carreau du Temple, ancien marché couvert de la 2^e moitié du XIX^e siècle, dont la rénovation a été confiée à l'architecte Jean-François Milou. Les travaux, d'un montant total de 60 millions d'euros, ont permis de réhabiliter l'ensemble de bâtiment tout en conservant son aspect d'origine. Ce nouvel espace de 7 000m², aménagé sur deux étages, est composé, outre la grande halle, d'un auditorium et d'un gymnase multisports. Il ouvrira ses portes à la fin du mois de mars et accueillera notamment la 8^e édition du salon du dessin contemporain - Drawing Now - du mercredi 26 au dimanche 30 mars.

www.carreautemple.eu

La Corcoran Gallery of Art va perdre son indépendance

Très endettée, la Corcoran Gallery of Art, le plus ancien musée privé de Washington, envisage de perdre son indépendance en nouant un partenariat avec la National Gallery of Art et la George Washington University. Ce partenariat, qui doit encore être entériné par les différents conseils d'administration, permettrait de conserver les collections du musée accessibles au public. Ainsi, les quelque 16 000 œuvres d'art - des peintures d'Eugène Delacroix, de Jean-Baptiste-Camille Corot, d'Auguste Renoir et de Claude Monet, jusqu'aux œuvres de Willem de Kooning, d'Ellsworth Kelly, de Cy Twombly ou de Bruce Nauman - devraient être réparties entre la National Gallery et les autres musées de la ville. Les accrochages d'art moderne et contemporain de la National Gallery seraient présentés sous le nom « Corcoran Contemporary, National Gallery of Art » en hommage au fondateur, et une partie des œuvres resteraient exposées dans le bâtiment principal situé près de la Maison Blanche. Par ailleurs, son volet enseignement - Corcoran College of Art + Design - serait rattaché à l'université Georges Washington, qui prendrait en charge tous les frais de l'établissement, notamment les quelque 100 millions de dollars (73 millions d'euros) de travaux de rénovation du bâtiment.

www.corcoran.org

Une musique tout droit sortie du « Jardin des délices » de Jérôme Bosch

Le *Jardin des délices* (1500-1505), triptyque de Jérôme Bosch (1450-1516) conservé au Museo Nacional del Prado, à Madrid, demeure très énigmatique. Représentant successivement trois scènes aux détails foisonnants - Adam et Ève dans un jardin qui ne s'apparente que très peu à l'Éden, une scène érotique dans un paysage luxuriant où se mêlent une foule d'individus, et un groupe de damnés torturés à proximité d'une cité en flammes -, son interprétation reste très problématique. Intriguée par la petite partition de musique représentée sur les fesses de l'un des damnés, une étudiante américaine a décidé d'en retranscrire les notes et de les enregistrer. Quelques secondes de musique tout droit sorties de l'*Enfer* de Jérôme Bosch à écouter ici :



Jérôme Bosch, *Le jardin des délices* (détail), 1500-1505, huile sur bois, 220 x 195 cm. © Madrid, Museo Nacional del Prado.

<http://chaoscontrolled123.tumblr.com>

La vente de la collection Joan Miró portugaise reportée au mois de juin

La maison de ventes aux enchères Christie's a annoncé hier que la vente de la collection Joan Miró appartenant à l'État portugais était reportée au mois de juin. Prévues initialement chez Christie's, à Londres, mardi 4 et mercredi 5 février, la vacation avait été annulée en raison de la procédure judiciaire lancée par un groupe de députés du Parti socialiste portugais. Cet ensemble de 85 œuvres, décrit par Christie's comme « *l'un des plus vastes et des plus impressionnants jamais mis aux enchères* », a été estimé à plus de 30 millions de livres sterling (36 millions d'euros).

Don exceptionnel d'une commode Louis XV au château de Versailles

La Fondation philanthropique Edmond J. Safra a fait don au château de Versailles d'une pièce exceptionnelle : une commode au riche décor de bronze doré et de laque du Japon, réalisée en 1744 par l'ébéniste Antoine-Robert Gaudreaux, pour la chambre royale du château de Choisy, l'une des résidences favorites de Louis XV. Son arrivée au château de Versailles marque une nouvelle étape significative dans le remeublement des appartements royaux (Lire *Le Quotidien de l'Art* du jeudi 17 octobre 2013).

www.chateauversailles.fr

Marc Partouche pressenti pour diriger l'École des Arts décoratifs

Sur avis de la commission de sélection, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, a proposé au président de la République de nommer Marc Partouche à la direction de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs. Il succéderait ainsi à Geneviève Gallot qui a rejoint l'inspection générale des affaires culturelles. Docteur en histoire de l'art et esthétique, historien et théoricien des arts et de la culture contemporaine, Marc Partouche a notamment été inspecteur général à la Délégation aux arts plastiques de 1999 à 2001, conseiller du délégué aux arts plastiques de 2006 à 2007 et directeur scientifique de la Cité internationale du design de Saint-Étienne de 2006 à 2008. Depuis 2008, il est directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles-École supérieure des arts.

Braquage : la sécurité du quartier Drouot en question

Le braquage au gaz lacrymogène, mercredi soir, des commissaires-priseurs de la société Gros & Delettrez au sortir de l'hôtel Drouot démontre une grande audace de la part de malfaiteurs. Ces derniers avaient soigneusement préparé leur coup. Ils ont profité du bref laps de temps nécessaire aux commissaires-priseurs pour quitter Drouot et rejoindre leurs bureaux situés en face, à une centaine de mètres seulement. Leur butin était ciblé : des bijoux, invendus et achats de la vacation organisée ce jour-là par Gros & Delettrez dans les salles de l'hôtel des ventes, contenus dans une mallette et estimés à plus de 300 000 euros. Cette marchandise facilement revendable est fort prisée des voleurs, en témoignent les récentes affaires en France de braquages de bijouterie. Dans certaines villes de province, les maisons de ventes délocalisent leurs dispersions de joaillerie pour raisons de sécurité. Devant les risques, certains professionnels choisissent de ne montrer les plus belles pièces que sur rendez-vous et ne les exposent pas, ni avant ni pendant la vente. Si c'est Drouot qui a attiré les malandrins, ici, l'hôtel des ventes n'est pas en cause. Celui-ci est surveillé en permanence par des caméras et des gardiens, comme d'ailleurs d'autres lieux de ventes, et sa sécurité a été renforcée ces dernières années. Les malfaiteurs ont fait preuve d'audace en agissant sur la voie publique rue Drouot. Le commissariat de police du 9^e arrondissement se trouve en effet rue Chauchat, juste derrière le bloc occupé par l'hôtel des ventes. Le président de Drouot Enchères, Claude Aguttes, veut d'ailleurs voir dans la course-poursuite qui s'est très vite engagée entre les forces de l'ordre et les voleurs « *un signe de la réactivité de la police* », nous a-t-il confié. Les policiers n'ont mis que quelques minutes à intervenir. « *La responsabilité de Drouot n'est pas en jeu. Le risque est dehors et l'affaire aurait pu avoir lieu devant Artcurial ou Tajan* », insiste Claude Aguttes. L'histoire rappelle la difficulté de surveiller l'espace public du quartier Drouot où transitent beaucoup de marchandises précieuses. Entité privée, Drouot n'a pas le droit, selon les règles de la CNIL, de filmer la rue. Ce serait éventuellement à la préfecture de police de mettre un tel dispositif en place. Mais antiquaires, experts et commissaires-priseurs du quartier tiennent-ils vraiment à ce que des caméras filment les allées et venues, et leurs clients apportant ou recherchant des objets ?

Contactez le Quotidien de l'Art

Publicités

Valérie Suc

Tél : (+33) 01.82.83.33.13

Fax : (+33)01.75.43.85.13

vsuc@lequotidiendelart.com

Partenariats

Judith Zucca

Tél : (+33) 01.82.83.33.14

Fax : (+33)01.48.78.75.28

jzucca@lequotidiendelart.com

LA FIAC SE LANCE À LOS ANGELES

PAR ROXANA AZIMI

— L'image de la FIAC est tellement ancrée depuis des années dans le Grand Palais à Paris qu'on ne l'aurait pas imaginée la foire bourgeonner hors de l'Hexagone. Ce sera pourtant chose faite en avril 2015, avec le lancement d'une boutique de la FIAC à Los Angeles en même temps que Paris Photo LA, autre salon du groupe Reed Expositions France, initié en 2013. « Je vais toujours regarder dans les endroits où il n'y a rien, et je me demande pourquoi. Je n'avais jamais compris pourquoi il n'y avait pas des choses terribles à Los Angeles qui est une ville si dynamique, où beaucoup de Chinois commencent à s'implanter. Il y a même désormais des vols directs de Dubaï, ce qui n'existait pas auparavant », confie Jean-Daniel Compain, directeur général du Pôle culture, luxe et loisirs chez Reed Expositions France. La première édition de Paris Photo LA a bénéficié d'un succès d'estime, mais n'a pas déplacé des foules de collectionneurs. « Les gens attendaient de voir », précise Jean-Daniel Compain. Tout en lançant la greffe de Paris Photo, Reed Expositions France songeait depuis deux ans à un salon d'art contemporain dans cette ville. « L'idée n'est pas de cloner la FIAC ou de faire une foire de plus, insiste Jean-Daniel Compain. Il faut voir ce qui est légitime à LA et quels liens

nous pouvons établir. Cette ville est la capitale mondiale du design avec deux grosses écoles spécialisées ». Outre l'art moderne, contemporain et donc le design, trois autres champs seront explorés dans ce salon qui, pour sa première édition organisée dans le Convention Center de la ville, table sur 130 à 150 exposants. L'événement sera dirigé par Jill Silverman van Coenegrachts, ancienne directrice de la Galerie Thaddaeus Ropac, en liaison avec Jennifer Flay, directrice de la FIAC à Paris.

Elle sera épaulée par Robert Fitzpatrick, personnage à multiples facettes, ancien président de CalArts, d'Euro Disney et directeur de Haunch of Venison. « L'avantage de Jill et de Robert, c'est qu'ils ont une connaissance phénoménale du

L'idée n'est pas de cloner la FIAC ou de faire une foire de plus. Il faut voir ce qui est légitime à LA et quels liens nous pouvons établir

marché, des artistes et des institutions en Amérique », indique Jean-Daniel Compain. L'idée est de donner la primeur aux scènes sud-américaine et asiatique. « LA est au croisement entre l'Asie et l'Amérique du Sud. C'est plus rapide d'y aller de Tokyo que de Paris. Même s'il y aura des galeries européennes, la cible prioritaire, ce sont les galeries d'Amérique du Nord, du Sud et d'Asie », poursuit Jean-Daniel Compain. Et d'ajouter : « Je ne me positionne pas par rapport à d'autres foires, pour contrer Frieze New York ou Art Basel Miami Beach. Je le fais parce qu'il y a un sens et une attente ».

La FIAC ne se déploie pas qu'à l'étranger. Comme nous l'avions laissé entendre dès l'été 2013, Reed Expositions lancera une nouvelle foire off, (OFF)ICIELLE, qui se déroulera du 22 au 26 octobre 2014, parallèlement à la FIAC, aux Docks, Cité internationale du design et de la mode à Paris. Un choix qui n'est pas sans rappeler celui de Merchandise Mart qui possède dans son escarcelle à New York à la fois l'Armory Show et sa foire alternative, Volta. « Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Ce n'est pas une extension de la FIAC, mais une foire off organisée par Reed sur d'autres territoires que la FIAC, en explorant les nouvelles tendances et la création émergente », déclare Jean-Daniel Compain. Cette foire, qui devrait compter de 50 à 60 exposants, sera dirigée par Jennifer Flay, mais aura une identité visuelle différente. Si ce nouveau salon comblera les attentes des jeunes galeries, les enseignes de taille intermédiaire, celles qui peinent le plus à franchir le seuil des grandes foires, pourraient rester sur leur faim. « Je n'ai pas encore la solution pour elles, admet Jean-Daniel Compain. Ça nous amènera peut-être à imaginer une troisième foire. Mais, j'ai déjà pas mal de fers au feu ! » ■

CENTRE RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN LANGUEDOC-ROUSSILLON

26 QUAI ASPIRANT HERBER 34200 SÈTE

Tel 33 (0) 67 74 94 37 - <http://crac.languedocroussillon.fr>

Ouvert tous les jours - 12h30 à 19h - le week end 14h à 19h - fermé le mardi entrée libre et gratuite
Le CRAC est membre de d.c.a - association française de développement des centres d'art.

MONOGRAPHIE

TAILLES DOUCES / Jacques JULIEN

28 FÉVRIER - 9 JUIN 2014

PROJECT-ROOM

LA CONSTANTE DES VARIABLES / Guillaume CONSTANTIN

5000 K / Guillaume LEINGRE

28 FÉVRIER - 11 MAI 2014

PROJECT-ROOM

Rendez vous ImageSingulières / Samuel GRATACAP

23 MAI - 9 JUIN 2014

PAGE 05

« MARK ROTHKO A RÉVOLUTIONNÉ L'ACTE DU REGARD »

— ANNIE COHEN-SOLAL, DOCTEUR ÈS LETTRES ET PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS —

Après une biographie remarquée de Leo Castelli, Annie Cohen-Solal s'est passionnée pour l'un des plus mystérieux artistes historiques américains : Mark Rothko (1903-1970). Elle publie sa biographie et revient pour nous sur la trajectoire du peintre.

D. S. Pourquoi avoir choisi Mark Rothko ?

A. C.-S. Je trouvais passionnant de comprendre comment l'art de Rothko provient de son identité de juif forgée à Dvinsk, dans l'empire russe (dans l'actuelle Lettonie). Il est un pur produit intellectuel et même politique de l'Europe qui, comme tant d'autres juifs immigrés, se heurtera à la société américaine. Il occupe également une place unique aux côtés de ses collègues modernistes européens face aux artistes régionalistes américains alors omniprésents dans les années 1930-1940. Il est également un peintre qui veut révolutionner la relation du public à l'œuvre d'art.

D. S. Trois axes émergent de votre livre : l'importance de ses origines, la difficulté d'être accepté en tant que juif immigré, et son engagement politique.

A. C.-S. Tout est lié. Alors que ses trois frères et sœurs sont élevés de manière séculière, lui, le petit dernier, reçoit une éducation talmudique très stricte. Rothko n'est pourtant pas religieux. En revanche, ce qui le portera toute sa vie, c'est une forme de discipline et un rapport au livre. Lorsqu'il est conduit à protester, à clarifier sa position d'artiste, il le fait par le biais de l'écrit. Il faut comprendre que Rothko ne devient pas peintre pour des raisons esthétiques, ni même parce qu'il serait doué pour le dessin. Non, il se lance dans l'art pour acquérir un statut social et une place politique. Cela lui semble la seule solution après son échec à Yale (1921-1923) ou, malgré ses talents intellectuels exceptionnels, il est victime d'ostracisme et rejeté en tant que petit juif par ses camarades, tous riches, blancs et passionnés de sport.

D. S. Vous mentionnez dans votre livre deux éléments clés pour son évolution : la rencontre avec Clyfford Still et sa découverte de *L'Atelier rouge* (1911), toile de Matisse qu'il ira contempler au MoMA de New York chaque jour durant trois semaines.

A. C.-S. Tout se joue en quelques mois fin 1948, début 1949.



Photographie de Mark Rothko. © 2013. Kate Rothko Prizel et Christopher Rothko.

Il rencontre Still à San Francisco, qui lui apparaît comme un artiste ayant cette liberté dans le geste qu'il recherche désespérément. Pratiquement au même moment, il découvre au MoMA le tableau de Matisse. Il s'agit d'une toile imposante, totalement plate avec son plan rouge où flottent des objets. La symbolique de la puissance de l'artiste ne pouvait que le captiver.

D. S. Il y a aussi ce champ coloré rouge, immense, affirmant que l'opposition entre fond et figures, entre couleurs et tracés est dépassée.

A. C.-S. Effectivement. Cette toile est un nœud d'interprétation que Rothko a lentement décrypté. Face à

elle, il comprend comment un spectateur peut littéralement être aspiré par une composition. Le format est essentiel aussi pour ses futures peintures.

D. S. Finalement, vous tracez le portrait d'un homme entier mais peu sympathique qui finalement se suicide en 1970...

A. C.-S. C'est un homme dévasté par la souffrance, qui s'est brouillé avec ses amis que ce soit Clyfford Still, Barnett Newman et les autres pour de stupides questions d'antériorité. C'était un obsessionnel grincheux, paranoïaque dans son rapport au pouvoir. Cette exigence absolue qu'il avait envers lui-même, envers ses œuvres, il l'avait aussi envers les autres.

D. S. Il reste toute sa vie un Européen déraciné, d'où son hostilité face aux artistes du pop art et leurs relations avec la culture vernaculaire.

A. C.-S. C'est cela. La société de consommation américaine, il la déteste.

D. S. Quelle est la place de Rothko aujourd'hui dans l'art américain ?

A. C.-S. C'est une sorte de planète solitaire. Sa peinture porte une dimension spirituelle assez unique, comme le prouvent les files d'attente immenses à chacune de ses expositions, y compris à Paris en 1999. Il a aussi révolutionné l'acte du regard en démontrant qu'une œuvre d'art ne se réduit pas à des couleurs ou des formes comme en atteste ce chef-d'œuvre qu'est la *Chapelle Rothko* pour la Menil Collection à Houston. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DAMIEN SAUSSET

ANNIE COHEN-SOLAL, MARK ROTHKO, éd. Actes Sud, 304 p., 30 ill., 35 euros

PARTAGER SES RÊVES AVEC LES ARTISTES

PAR EMMANUELLE LEQUEUX

Ils sont atteints de troubles mentaux ou cognitifs, autistes ou empêtrés dans un corps qui ne veut pas obéir. Ils sont adolescents, avant tout : en recherche et en attente. Parce qu'ils ont du mal à apprendre et à dialoguer comme leurs petits copains, l'association Orange Rouge leur offre l'occasion de sortir un peu de leur handicap, en organisant des dialogues avec des plasticiens. Basée en Ile-de-France, elle organise de nombreux ateliers, depuis sa création en 2006, à destination de collégiens et lycéens intégrés au système scolaire dans le cadre des Ulis : soit des unités localisées pour l'inclusion scolaire, qui accueillent une dizaine de jeunes handicapés par établissement. Depuis 2006, près de 1 200 gamins ont ainsi rencontré 70 artistes, et créé avec eux, vraiment collectivement, presque autant d'œuvres. Une dizaine d'entre elles, parmi les plus récentes, est actuellement exposée aux Lilas (Seine-Saint-Denis), à l'espace Khiasma. Jochen Dehn, Paulin Curnier Jardin, Aurélien Mole ou Estefania Penafiel Loaiza ont par exemple participé au projet. C'est l'artiste Corinne Digard qui a monté ce dispositif il y a huit ans, suite à une expérience particulièrement forte qu'elle avait vécue en hôpital auprès de personnes fragilisées : « J'ai compris qu'il y avait là un



Extrait du film *Des toiles d'araignée pour s'amuser (still)*, 2013, vidéo en double projection d'Estefania Peñafiel Loaiza, réalisé avec les adolescents des Ulis du collège Gustave Courbet de Pierrefitte-sur-Seine (93).

Courtesy de l'artiste & Orange Rouge.

fonction du contexte géopolitique et humain ». Ce sont les enseignants habilités à entourer ces gamins qui choisissent l'artiste, présélectionné par la directrice de l'association et un commissaire invité (pour 2014, il s'agit de Raphaële Jeune). « C'est très délicat, analyse Corinne Digard, car il faut que la rencontre soit vraie, que chacun ait le sentiment d'apporter quelque chose à l'autre, comme de l'eau douce rencontre de l'eau salée. Cela bouscule à la fois les enfants, les enseignants et les artistes ». Pour les plasticiens, c'est parfois tellement perturbant qu'ils sont contraints à renoncer. Mais c'est rare. La plupart du temps, l'échange est extrêmement enrichissant, à en croire Corinne Digard : « Pour ces adolescents, cela permet un gros travail de socialisation, une ouverture incroyable en termes d'expression libre et de sensibilité. C'est une fenêtre qui s'ouvre sur mille choses, car leur imaginaire singulier n'est jamais sollicité par l'Éducation nationale. Ils accèdent aussi à une estime de soi et une fierté qui sont en général totalement inexistantes ». Quant aux artistes, l'incidence sur leur pratique est parfois très profonde : « Nous sommes comme un laboratoire où des entités complètement différentes sont obligées de travailler ensemble, et cela permet aux artistes toutes sortes d'expérimentations »... ■

TOUT, EST CE QUE NOUS AVONS TOUJOURS VOULU, jusqu'au 29 mars, Espace Khiasma, 15, rue Chassagnolle, 93260 Les Lilas.
www.khiasma.net ; www.orangerouge.org

Depuis 2006, près de 1 200 gamins ont ainsi rencontré 70 artistes, et créé avec eux, vraiment collectivement, presque autant d'œuvres

potentiel artistique et humain énorme, raconte-t-elle. J'ai alors abordé l'éducation nationale, des structures culturelles, pour monter cette association à destination de ces adolescents particulièrement laissés pour compte ». Depuis, de 10 à 15 projets voient le jour chaque année, à travers toute l'Ile-de-France : des zones urbaines sensibles de la Seine-Saint-Denis aux espaces ruraux de Seine-et-Marne. Une expérience toute récente a même été menée récemment à Besançon avec le FRAC Franche-Comté. Pour les artistes, l'investissement est aussi conséquent que troublant. Pendant une cinquantaine d'heures, ils rencontrent les adolescents et élaborent ensemble un processus de création, selon une démarche « à chaque fois unique, conçue comme de la haute couture, en

GIULIANA ZEFFERI : LES SCULPTURES DANSENT !

PAR JULIE PORTIER

Giuliana Zefferi (née en 1985) a participé au Salon de Montrouge en 2009, année où elle est sortie diplômée de l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris. Depuis, elle n'a cessé de retourner le problème de la sculpture, dans l'atelier, dans l'espace d'exposition et ailleurs, jusque dans le bassin olympique, où ses œuvres étaient dernièrement mises en jeu par des nageuses dans le concours de « sculptures synchronisées » organisé par Georgia René-Worms et Rafaela Lopez à Nice ⁽¹⁾. Elle est aussi impliquée dans la revue d'artistes *Mercur* qui sortira bientôt son troisième opus et prenait part en février à la dernière session du séminaire, initié par Flora Katz et Mikaela Assolent, « Si nous continuons à parler le même langage, nous allons reproduire la même histoire ».

À la recherche du temps de l'atelier, c'est le chemin que prend ce jeune travail de sculpteur, très sérieusement mais sans négliger l'humour, à l'image de son auteure. Giuliana Zefferi cite volontiers les écrits de Brian O'Doherty au sujet de la relation entre l'atelier et l'espace d'exposition, car c'est aussi ce passage (secret) de l'un à l'autre, cette zone cachée de transformation, avec déperditions ou enrichissements de matière et de sens, qui fascine l'artiste. « *Le temps de l'atelier est un faisceau mouvant de temporalité : quotas de passé incorporés dans les œuvres achevées, abandonnées ou en attente de résurrection, présent fébrile des œuvres, d'une œuvre au moins en cours (...)* ⁽²⁾ ». Les sculptures qui naissent dans l'atelier de Giuliana Zefferi, faites d'assemblages de matériaux pauvres - contreplaqué, polystyrène extrudé, ou rebus de bricolage - sont les prismes de ce « faisceau de temps ». Sédimentations de gestes, d'inspirations fugaces, empilement de réminiscences de formes - provenant généralement de l'histoire du mobilier, de l'architecture ou de l'ingénierie -, elles se dressent avec audace, tel le morceau de carton qui se prend pour une colonne dorique, tiennent en équilibre dans ce « présent fébrile », singeant parfois une acrobatie tant elles se sont surchargées d'héritages en concurrence avec leur volonté d'émancipation (Au passage, cette mise en scène un brin ironique des grandes ambitions à peu de moyens du jeune sculpteur qu'endossent les œuvres elles-mêmes nous les rendent aimables). Malgré leur condition, elles pourraient tenter de s'échapper par un entrechat, comme prévient le titre de l'ensemble modulable *Les sculptures peuvent-elles danser ?* (2011). L'artiste aime les « emmener ailleurs », pour « déplacer leur champ d'action ». C'est ce qui se passe quand les sculptures réapparaissent dans les films d'animation, dessins ou simulation 3D, comme si



Giuliana Zefferi, vue de l'exposition « Meltem : Les Essais et les Futurs antérieurs », Palais de Tokyo, 2013. Photo : D. R.

elles retournaient à un état antérieur, celui du projet (état qu'elles n'ont jamais connu puisque la méthode de création est l'expérimentation dans l'atelier). Dans cette transhumance entropique, elles seraient à la fois les décors et les actrices « d'une grande histoire absurde », songe l'artiste.

Le régime d'existence des sculptures, de l'expérimentation à l'exposition, est le plus subtilement mis en jeu quand l'artiste pose en vis à vis, comme pour l'exposition « Meltem » au Palais de Tokyo en 2013, les *Essais*, de ces formes précaires sortant de l'atelier, et les *Futurs antérieurs* issues de ces dernières. À l'exemple de *Futurs antérieurs #4* (2013) réalisée en ferronnerie dans le cadre d'une résidence du Parc Saint-Léger (Pougues-les-Eaux), la sculpture évoquant ici la forme d'une bouée de signalisation, échouée et attaquée par l'érosion, est une réalisation monumentale dont l'*Essai*, une petite sculpture en bois, ne serait pas la maquette, mais l'original, alors même que cet original moins noble est aussi moins stable, pouvant, de retour dans l'atelier, être réemployé dans une autre sculpture. Cette étrange coexistence anéantit la logique d'engendrement. Alors, entre le *Futur antérieur* et son *Essai* se creuse un abîme temporel, un vortex poétique qui retient à la surface la charge expérimentale de l'œuvre. ■

<http://cargocollective.com/giuliana-zefferi/Giuliana-Zefferi> ;

<http://www.revuemercure.com> ; <http://sinouscontinuons.blogspot.fr>

¹ Dans le cadre du projet d'Arnaud Labelle Rojoux, « Des Corps Compétents (La Modification) », à la Villa Arson (24 novembre 2013-13 janvier 2014).

² Brian O'Doherty, *Studio and Cube: on the relationship between where art is made and where art is displayed*, Princeton Architectural Press, 2008

Texte publié dans le cadre du programme de suivi critique des artistes du Salon de Montrouge, avec le soutien de la Ville de Montrouge, du Conseil général des Hauts-de-Seine, du ministère de la Culture et de la Communication et de l'ADAGP.

LES ŒUVRES EN SÉRIES LIMITÉES : QUELQUES PISTES POUR Y VOIR CLAIR

PAR AGNÈS TRICOIRE

Toutes les œuvres ne sont pas des œuvres uniques. Quel est le statut juridique des exemplaires ? Sont-ils considérés comme des originaux ? En art ou en design, l'œuvre originale peut exister en plusieurs exemplaires, généralement numérotés et signés de l'auteur : aucun n'est unique, mais chaque exemplaire est l'œuvre, tous étant parfaitement identiques, ce qui permet d'en vendre plusieurs. Cette pratique inaugurée par les sculpteurs avec les fontes a été reprise pour la photographie, la vidéo, et elle est consacrée par un texte fiscal, l'article 98A du code général des impôts. Sont considérés comme œuvres originales, avec pour conséquence que l'auteur peut les vendre avec le taux réduit de TVA (10 %) :

- les œuvres réalisées de la main de l'artiste,
- les gravures, estampes et lithographies originales tirées en nombre limité, d'une ou plusieurs planches entièrement exécutées à la main par l'artiste,
- les sculptures exécutées entièrement par l'artiste, et les fontes de sculpture à tirage limité à 8 exemplaires et contrôlé par l'artiste ou ses ayants droit,
- les tapisseries et textiles muraux faits à la main, sur la base de cartons originaux fournis par les artistes, à condition qu'il n'existe pas plus de 8 exemplaires de chacun d'eux,
- les exemplaires uniques de céramique, entièrement exécutés par l'artiste et signés par lui,
- les photographies prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de 30 exemplaires, tous formats et supports confondus.

Observons que l'exigence de signature dépend du genre : elle est obligatoire pour les photographies et les céramiques, mais pas pour les autres sculptures. La main de l'artiste est toujours exigée pour l'exemplaire de base à partir duquel les autres exemplaires vont être réalisés, comme preuve de l'authenticité, pour justifier le cadeau

Agnès Tricoire,
avocat spécialiste
en propriété intellectuelle,
docteur en droit,
enseignante *



fiscal d'une TVA réduite. Les tirages de photographies sont limités à 30, tous formats confondus, pour être considérés comme originaux, chiffres parfois dépassés en pratique. Enfin, la TVA réduite ne s'applique qu'aux artistes et pas aux galeries qui se voient appliquer le taux normal de 20 % ⁽¹⁾.

Notons aussi que le droit de suite ⁽²⁾ ne s'applique qu'aux œuvres graphiques et plastiques réalisées en quantité limitée par l'artiste lui-même ou sous sa responsabilité (article L 122-8 du code de la propriété intellectuelle (CPI)). Les limitations prévues sont différentes du texte fiscal, tant il est vrai que le législateur adore la complexité : les exemplaires doivent tous être signés ou dûment autorisés par l'auteur, et sont limités à 12 au lieu de 8 pour les fontes, y compris les épreuves d'artistes (EA), 8 exemplaires dont 4 EA pour les émaux, au lieu de 1 pour le texte précédent. Enfin, ignorées par le texte fiscal, les vidéos sont limitées **SUITE DU TEXTE P. 9**

PRAVDOLIUB IVANOV/IVAN MOUDOV

FRAGMENTS OF DEMAND

25.01.2014 - 29.03.2014

GALERIE ALBERTA PANE

14 RUE SAINT-CLAUDE
75003 PARIS

info@galeriealbertapane.com
www.galeriealbertapane.com



LES ŒUVRES EN SÉRIES LIMITÉES

PAGE
09

SUITE DE LA PAGE 8 à 12 exemplaires (article R 122-3 du CPI) pour que le droit de suite s'applique.

En dehors de ces deux règles, rien n'interdirait de faire 40 fontes, à la condition de faire payer à l'acquéreur une TVA normale et de ne pas réclamer de droit de suite. Et de ne pas déclarer, pour l'auteur, le revenu de leur vente à la Maison des Artistes, régime de sécurité sociale dédié aux artistes qui se cale sur le droit de suite. Au-delà des limitations légales, l'auteur devient un simple commerçant qui vend des objets sur le plan du droit social et fiscal. Il prend même le risque que l'on considère les exemplaires compris dans la limitation légale comme non originaux s'il dépasse les quantités prévues par la loi. On comprend dès lors pourquoi ce sont ces règles qui régulent le marché des œuvres d'art.

Un autre aspect de la limitation des exemplaires de l'œuvre est peu exploré. Il concerne les collectionneurs. Le nombre limité est un engagement du vendeur envers l'acheteur : la valeur de l'exemplaire acquis est en partie conditionnée à sa rareté, et la signature vient renouer

Un autre aspect de la limitation des exemplaires de l'œuvre est peu exploré. Il concerne les collectionneurs

le lien personnel entre l'auteur et l'œuvre qui, effet de la multiplication, a perdu son statut unique, et une partie de son aura symbolique. La limitation, qui s'exprime par le numéro de série sur le nombre d'exemplaires tirés, est donc un engagement du

vendeur : lorsque tous les exemplaires annoncés seront vendus, aucun autre ne sera mis sur le marché. Cet engagement est, selon le principe du droit civil, une condition substantielle qui détermine à la fois la volonté d'acquiescer et justifie le prix.

Que penser, dès lors, quand des exemplaires dits hors commerce (HC) ou exemplaires d'artiste (EA) s'ajoutent à la série annoncée, et sont vendus, ce qui semble antinomique avec la limitation des exemplaires ? L'acheteur d'un numéro de la série ne peut-il considérer que l'existence d'autres exemplaires mis dans le commerce modifie le contrat initial et constitue une violation de l'engagement du vendeur justifiant la rareté et subséquemment le prix ?

Si l'acheteur est informé de l'existence d'exemplaires surnuméraires, notamment des EA, par exemple du fait de leur mention sur la facture, peut-il néanmoins se plaindre que ces derniers sont vendus au détriment de la valeur de l'exemplaire qu'il a acquis ? Il a été informé de leur existence. Il ne la découvre pas au moment de leur mise en vente. Mais sait-il que ces exemplaires EA ou HC étaient destinés à la vente ? Et est-ce bien le cas ? L'usage

est que ces exemplaires ne soient pas vendus, en tout cas du vivant de l'artiste⁽³⁾, et à des particuliers, et leur raison d'être est de faire partie des collections de l'artiste. Parfois, ils tiennent lieu d'exemplaires d'exposition, parfois ils s'y ajoutent, ce qui fait beaucoup d'exemplaires surnuméraires par rapport à la quantité limitée annoncée au départ. Leur mise en vente peut donc, selon les cas, faire l'objet d'une contestation, tout dépend ce qui figure dans le contrat conclu entre la galerie et le collectionneur, ce contrat étant constitué de ce qui est écrit entre les parties, mais aussi, comme on le verra plus tard, des usages.

Quand l'acheteur découvre au détour d'une vente qu'il existe d'autres exemplaires que ceux qui lui ont été annoncés, il pourrait arguer que le contrat de vente est entaché de nullité pour dol s'il démontre que le vendeur l'a sciemment trompé au moment de la conclusion du contrat. Si les exemplaires surnuméraires ont été fabriqués après son achat, alors le collectionneur peut considérer que la fabrication et la vente d'exemplaires surnuméraires constituent une mauvaise exécution des obligations que le vendeur a contractées à son égard, et solliciter soit la résiliation de la vente, soit des dommages et intérêts.

Enfin, le vendeur qui vend une série limitée et numérotée doit préciser dans la facture quel numéro de la série il vend. À défaut, le collectionneur qui paie le prix d'un exemplaire limité dispose d'un bien qui ne peut être identifié et authentifié, ce qui diminue de fait la valeur de son acquisition et peut poser problème lors de la revente de l'œuvre. ■

¹ Voir ici un utile récapitulatif : <http://vosdroits.service-public.fr>

² qui est le droit pour l'auteur de percevoir un pourcentage du prix de revente de l'œuvre

³ L'auteur tient à remercier M^e Stcherbatcheff, de l'étude Binoche et Giquello, pour ses explications sur la pratique des ventes aux enchères

LE QUOTIDIEN DE L'ART

AGENCE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE L'ART 61, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
 * ÉDITEUR : Agence de presse et d'édition de l'art, Sarl au capital social de 10 000 euros.
 61, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. RCS Paris B 533 871 331.
 * CPPAP : 0314 W 91298 * WWW.LEQUOTIDIENDELART.COM : Un site internet hébergé
 par Serveur Express, 8, rue Charles Pathé à Vincennes (94300), tél. : 01 58 64 26 80
 * PRINCIPAUX ACTIONNAIRES : Nicolas Ferrand, Guillaume Houzé, Jean-Claude Meyer
 * DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas Ferrand * DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :
 Philippe Régnier (pregnier@lequotidiendelart.com) * RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :
 Roxana Azimi (razimi@lequotidiendelart.com) * MARCHÉ DE L'ART : Alexandre Crochet
 (acrocchet@lequotidiendelart.com) * EXPOSITIONS, MUSÉES, PATRIMOINE : Sarah Hugounenq
 (shugounenq@lequotidiendelart.com), Charlotte Delafond * CONTRIBUTEURS : Emmanuelle
 Lequeux, Julie Portier, Damien Sausset, Agnès Tricoire
 * MAQUETTE : Isabelle Foirest * DIRECTRICE COMMERCIALE : Judith Zucca
 (jzucca@lequotidiendelart.com), tél. : 01 82 83 33 14
 * ABONNEMENTS : abonnement@lequotidiendelart.com, tél. : 01 82 83 33 13
 * IMPRIMEUR : Point44, 94500 Champigny sur Marne * CONCEPTION GRAPHIQUE :
 Ariane Mendez * SITE INTERNET : Déorig Viteau
 © ADAGP PARIS 2013 POUR LES ŒUVRES DES ADHÉRENTS
 --
 Visuel de Une : Los Angeles Convention Center.
 © Los Angeles Convention Center Business Services Center.